

COMMUNE DE PORT-VENDRES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 AVRIL 2024

---ooOOoo---

L'an deux mille vingt-quatre et le onze avril à neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Grégory MARTY, Maire.

Date de la convocation :

Le 05 avril 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :

27

Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés :

27

Étaient présents :

MARTY Grégory, HECQUET Patricia, VILVET Dominique, BELLET Jean-Louis, SERRE Monique, ASTIE Jean, GUILLOUET-GELYS Monica, CHACON Angèle, RICO Providence, BLIN Yves, MARTELL Brigitte, ALABAU DAIDER Jacqueline, BELTRA José, DESSEILLES Geneviève, AMITRANO Nathalie, PAGET-BLANC Eric,

Procurations :

M. RASTOLL	à	M. MARTY
Mme ALBAREDE	à	Mme HECQUET
Mme RASTOLL	à	Mme VILVET
M. MARIA	à	M. BELLET
M. CATALAN	à	Mme SERRE
Mme RUIZ	à	M. ASTIE
M. FERNANDEZ	à	Mme GUILLOUET GELYS
M. MUCCHIELLI	à	Mme CHACON
M. BLAY	à	Mme RICO
Mme CRIADO	à	M. BLIN
M. NETTI	à	Mme MARTELL

TRAME 1

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 27 mars 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Madame Jacqueline ALABAU-DAIDER est nommée Secrétaire de séance.

REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées-Orientales Commune de PORT-VENDRES Séance du Conseil Municipal 11 avril 2024 Trame 1	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES » 7.1	DELIBERATION MUNICIPALE N°28-2024
OBJET : VOTE DU BUDGET ANNEXE DU PARC DE STATIONNEMENT CASTELLANE – EXERCICE 2024		

Monsieur le Maire,

RAPPELLE aux membres de l'Assemblée Municipale que par délibération du Conseil Municipal du 10 décembre 2012, et pour répondre aux préconisations de la Direction Générale des Finances Publiques, il a été décidé la création d'un budget « Parc de Stationnement Castellane » permettant d'identifier clairement cette activité commerciale exercée dans le cadre de la location des parkings sous l'Etablissement Public « la Castellane ».

PRECISE QUE depuis 2012, cette activité est entrée de plein droit dans le champ concurrentiel et est soumise au régime de la TVA.

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 10 avril 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE,

D'ADOPTER le Budget du Parc de stationnement Castellane de l'exercice 2024, tel qu'il est présenté, en indiquant qu'il est voté au niveau du chapitre selon la nomenclature M4 et lorsqu'il y a des opérations en investissement, au niveau de l'opération.

SECTION D'EXPLOITATION			
Chapitre (dépenses)	Montant	Chapitre (recettes)	Montant
011 – Charges à caractère général	40.628,18	70 – Produits des services du domaine	50.000,00
012 – Charges de personnel et frais assimilés	0	002 – Résultat d'Exploitation reporté	14.557,10
65 – Autres charges de gestion courante	500,00	75 – Produits divers de gestion courante	1,00
67 – Charges exceptionnelles	0	77 – Autres produits exceptionnels	515,40
68 – Dotations aux provisions	30,00		
69 – Impôts sur les bénéfices et assimilés	400,00		
042 – opération ordre transfert entre sections	23.515,32		
Total	65.073,50	Total	65.073,50

Accusé de réception en préfecture
066-216601484-20240411-DCM28-2024-DE
Date de télétransmission : 19/04/2024
Date de réception préfecture : 19/04/2024

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Chapitre (dépenses)	Montant	Chapitre (recettes)	Montant
16 – Emprunts et dettes assimilées	1.000,00	16 – Emprunts et dettes assimilées	
21 – Immobilisations corporelles	187.764,80	040 – opération ordre transfert entre sections	23.515,32
		001 – Résultat d'Investissement reporté	165.249,48
Total	188.764,80	Total	188.764,80

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au Registre.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,
Grégory MARTY



La Secrétaire de séance
Jacqueline ALABAU-DAIDER

Acte rendu exécutoire après Télétransmission en Préfecture le :19/04/24
et publication ou notification du :19/04/24
Affichée du :19/04/24 au :19/06/24
Publication sur le site internet de la ville le :19/04/24

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.

Accusé de réception en préfecture
066-216601484-20240411-DCM28-2024-DE
Date de télétransmission : 19/04/2024
Date de réception préfecture : 19/04/2024